

Association des Maires, Adjoints, Présidents d'EPCI et Conseillers Généraux de Haute-Savoie

MARCHES PUBLICS | CMP 2006 | ENTREPRISES | L'ASSOCIATION | PRATIQUE

→ COLLECTIVITES
Identifiant :
Mot de passe :

→ ENTREPRISES
Identifiant :
Mot de passe :

RECEVEZ LES DERNIERES ANNONCES

Entreprises :
• Vous avez égaré votre mot de passe et / ou voulez vérifier si vous êtes déjà inscrit : [vérification](#)
• Vous avez des difficultés, consultez la page : [support](#)

» L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de la Haute-Savoie : PUBLICATION ET DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

» ACCES LIBRE AUX ANNONCES

» Nature : Toutes Travaux Services Fournitures

» Mot-clé :

Recherche avancée

Service de veille gratuit sur la publication des appels d'offres !..

MPI et le Dauphiné-legalis vous offrent un service d'alerte automatique gratuit sur les avis de consultation publiés par ses adhérents acheteurs publics.

Vous recevrez un courriel personnalisé chaque fois qu'un nouvel avis sera publié selon vos critères. Cette inscription créera votre "Espace Entreprise" avec des services complémentaires pour suivre vos appels d'offres.

» Inscription à la veille automatique (gratuit)
» Assistance aux entreprises (si vous avez une difficulté)
» Accès aux avis restreints (si vous êtes admis sur un appel à candidature)

Profil d'acheteur et solution de dématérialisation.

Le CMP impose de nouvelles obligations au 01/01/10 sur la dématérialisation :
- L'acheteur pourra imposer la transmission électronique des plis, et ce avis par avis.
- L'acheteur doit publier l'avis et le DCE sur le "profil d'acheteur" c'est à dire un site accessible par internet, offrant toutes les fonctionnalités nécessaires à la dématérialisation des procédures : au minimum, information des candidats et réception des candidatures et des offres.
- En informatique, la transmission dématérialisée des plis s'impose à l'acheteur et aux candidats au dessus de 90.000 Euros.

Consultez-nous via le formulaire suivant...
» Pour demander l'ouverture de votre compte (à l'intention des collectivités...)

AWS | Mentions Légales | Contact

Les rencontres de juin dernier...

Vous étiez nombreux et nombreuses à participer à nos réunions d'information en juin dernier et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos rencontres. C'est devant plus de 150 utilisateurs, que Morgane MAGNIER et Céline MATHIEU vous ont présenté les dernières améliorations de l'outil de dématérialisation des marchés publics. Vous avez pu constater que l'outil ne cesse d'évoluer en fonction de la jurisprudence relative au code des Marchés Publics mais aussi de vos besoins.

Avec nos partenaires techniques, Publiprint et Avenue Web Systèmes, nous travaillons activement dans le but de vous fournir un outil toujours aussi fonctionnel et facile d'utilisation, tout en vous proposant des services complémentaires. Les modules correspondance et AWS Signature, tous récemment mis en place, sont la marque de notre engagement et de l'intérêt de notre plateforme.

Nouvelle fonctionnalité à venir... Les demandes de devis

Vous avez été nombreux à manifester votre intérêt pour cette nouvelle option... Nous nous rapprocherons prochainement de Publiprint pour cette mise en place... D'autres informations vous seront communiquées dans les prochains mois.



Sessions de formation :

Initiation à la plateforme ...
Depuis la formation initiale,
vous n'avez pas ou peu passé
d'Avis d'Appel Publics à la
Concurrence.

Vous estimez avoir besoin
d'une formation complémentaire
liée à l'utilisation de la
plateforme, nous vous proposons
2 séances de reprise en main :

- Le 17/11 à 9h à Annecy
Salle Commission du
Conseil Général
- Le 24/11 à 9h à Archamps
Salle de formation du
CITIC - Bâtiment le Salève

Un email vous sera adressé avec
les modalités d'inscription à ces
formations

Contacts utiles

Association des Maires de
Haute-Savoie
58 Rue Sommeiller
74000 Annecy
maires74@maires74.asso.fr

Responsable WebConcept,
Céline MATHIEU
Juriste, Morgane MAGNIER
marchespublics@maires74.asso.fr

Signature électronique des fichiers

(source : Guide pratique 2010 – Dématérialisation des Marchés publics – La Gazette)

Tous les documents, pièces et certificats qui sont signés à la main dans le cadre d'une procédure papier doivent être signés électroniquement dans le cadre d'une procédure dématérialisée.

Procédures formalisées :

Les documents qui engagent le candidat à un marché public sont obligatoirement signés : formulaires relatifs à la candidature et à l'offre (DC4, DC5, DC6 et DC8). L'offre, présentée sous la forme d'un acte d'engagement, transmise par voie électronique, est signée électroniquement. Les annexes expressément identifiées dans l'acte d'engagement n'ont pas à être signées. Ces annexes (les annexes financières ou le bordereau des prix par exemple) deviennent des documents contractuels, sans qu'il soit besoin de les signer ou de les parapher.

Procédures adaptées :

Les marchés passés selon la procédure adaptée ne sont pas soumis au régime des articles 11 et 48 du code des marchés publics.

L'acheteur public choisit d'exiger ou non la signature électronique des documents. Il le mentionne dans le Règlement de consultation.

L'acheteur public a deux possibilités :

- Imposer la signature électronique ;
- Accepter les candidatures et les offres non signées électroniquement et demander ultérieurement au candidat retenu de signer les documents (signature manuscrite ou électronique). **Les documents papiers signés à la main avant d'être numérisés à l'aide d'un scanner n'ont pas valeur d'original. Ils n'engagent donc pas la société sur l'offre qu'elle remet.**

Cette règle s'applique aux offres en réponse à un avis relatif à un achat informatique d'un montant supérieur à 90 000 Euros HT mais inférieur aux seuils communautaires.

Horodatage des événements

Les actions enregistrées dans le journal d'événements sont horodatées par la plateforme mp74, ce qui permet d'attester de toutes les actions réalisées à un moment précis.

Depuis peu, il en est de même pour les correspondances avec les entreprises où tous les échanges effectués depuis la plateforme sont horodatés et enregistrés. Le tout nouveau **module 'correspondance'** permet de dématérialiser les courriers et garantir la réception de ces emails par les entreprises comme un courrier avec un recommandé.

L'accès à la correspondance d'une consultation se fait depuis l'enveloppe ou le dossier de l'affaire à partir du cockpit. Vous avez la possibilité de correspondre avec l'ensemble ou une sélection du registre des dépôts et/ou des retraits.

Retrouvez nous sur Internet !

www.maires74.asso.fr